

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 juillet 2022**DÉLIBÉRATION n°2022-68**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 juillet 2022 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 13 juin 2022

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 13 juin 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	22
Abstentions :	0
Votes exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Pièce jointe :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 13 juin 2022.

Fait à Tours,

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURSSéance du 13 juin 2022Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Marc CLASTRE ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ;
M. Philippe ROINGEARD ;

M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER MINASSIAN ;

Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ;

M. Oscar BRETONNEAU ; Mme Nina GROULT ;

Mme Anne BESNIER ; Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration :

- M. Philippe VENDRIX à Mme Catherine BELZUNG ;
- Mme Nathalie POUVREAU à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- M. Benoit WOLF à Mme Caroline GIRAUDEAU ;
- Mme Fabienne LABELLE à M. Olivier PICHON ;
- Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU ;
- Mme Juliette ROUSSEAU à M. Bertrand BILLAULT ;
- M. Judicaël OSMOND à M. Arnaud GIACOMETTI ;
- M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE ;
- Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT à M. Hovig TER MINASSIAN.

Participaient à titre consultatif :

Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Catherine BEAUMONT, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SST) et des relations avec les grands organismes ; Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; Mme Sylvie CROCHET, Directrice de cabinet du Président ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et Langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR de Sciences et Techniques ; M. Patrice LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques ;

M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un.e secrétaire de séance soit désigné.e par le Conseil d'administration. M. Bertrand BILLAULT, candidat, est désigné.e secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**1.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 9 mai 2022**

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 9 mai 2022.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 9 mai 2022 par la délibération n°2022-58.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

➤ Visite Inserm

L'université a reçu la visite, le 23 mai dernier, du président directeur général de l'Inserm, M. Gilles Bloch, accompagné notamment de directeurs et directrices d'instituts thématiques. Cette visite était l'occasion de rencontrer les cinq UMR Inserm-université, de faire le point sur leur activité et de présenter leurs projets dans la perspective du prochain contrat. La demande de labellisation d'une sixième équipe a également été l'objet d'une présentation. Le président remercie toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans la préparation de cette visite, en particulier les directeurs et directrices d'unités qui ont présenté des bilans d'activités très positifs en terme de production scientifique.

➤ Subventions Erasmus

Le budget Erasmus 2022 est en hausse (699 225€), permettant pratiquement de retrouver le niveau des années antérieures, après une dotation en forte baisse en 2021 (377 435€ à laquelle un complément de 90 000€ avait été apporté), une baisse qui demeure inexplicée.

➤ NEOLAÏA

La réponse au dépôt du projet d'université européenne NEOLAÏA est attendue au plus tard fin juillet. Entre 2 et 7 projets devraient être retenus en 2022, sur un total de 31 dépôts de projets impliquant 208 établissements. Le taux de sélection sera donc très faible. L'ensemble des partenaires, et en particulier les recteurs/trices ou président.e.s des établissements se rencontreront à Örebro (chez notre partenaire Suédois) du 21 au 23 juin prochain.

➤ Qualiopi

Après trois jours d'audit ayant mobilisé de nombreux personnels, l'université de Tours a reçu des avis positifs pour obtenir la certification Qualiopi dans l'ensemble des trois activités auditées : la formation continue, la validation des acquis de l'expérience et les bilans de compétences. L'audit, particulièrement positif (avec 0 non-conformité et 0 point faible), a toutefois mis en exergue quelques points d'amélioration. Le président remercie toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans ce processus de certification.

➤ Repyramidage MCF/PU

Le conseil académique est appelé à rendre un avis local le 14 juin 2022 dans le cadre du processus de repyramidage MCF/PU. À l'issue de cette séance, les candidatures seront transmises au conseil national des universités (CNU). Les auditions des candidat.e.s finalement sélectionné.e.s auront lieu fin novembre 2022.

Conformément aux propositions du groupe de travail dédié au repyramidage, les CSDP vont être sollicitées pour compléter la composition des comités d'audition. Le président doit désigner pour chacun d'eux son ou sa représentant.e. Les CSDP seront informées du ou de la représentant.e choisi.e par le président pour leur section, et devront être proposées au CAC pour la rentrée de septembre trois professeurs des universités spécialistes de la discipline concernée, dont au moins deux personnes extérieures à l'université pour compléter lesdits comités. Cette composition devra respecter la parité femmes-hommes et veiller à une composition équilibrée du point de vue des thématiques des collègues promouvables.

➤ Coordination territoriale

Comme évoqué lors du précédent conseil d'administration, les universités de Tours, d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire ont acté le principe d'une convention de coordination territoriale. Les partenaires seront mobilisés dans la construction de cette coordination territoriale.

Ont été constitués :

- un comité de pilotage politique regroupant les présidents et directeur des trois établissements ;
- un comité de suivi regroupant les DGS et les directeurs de cabinet des établissements et 5 groupes de travail (formation, vie étudiante et de campus, recherche et valorisation, pilotage et numérique, santé).

Seuls les vice-président.e.s et directeurs.trices fonctionnel.le.s seront sollicité.e.s dans un premier temps pour participer à ces groupes de travail. La composition des groupes de travail sera étendue en septembre à des élus des conseils centraux, aux collectivités territoriales et partenaires (organismes de recherche et CHU).

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 3 juin 2022

Mme Christine GEORGELIN présente les propositions de la commission des moyens du 3 juin 2022 :

➤ **Vote de la tarification de la location de la salle Thélème**

La salle Thélème a été entièrement rénovée et il est désormais proposé d'en voter la tarification. Pour cela, un benchmarking des salles de spectacle de l'agglomération tourangelle a été mené afin de déterminer la tarification la plus juste et de prévenir toute atteinte à la concurrence.

Deux tarifications distinctes – l'une culturelle (spectacle, gala de danse) et la seconde scientifique (conférence, projection, colloque) – sont proposées en fonction de la charge d'installation des différents plateaux techniques.

Mme Emmanuelle HUVER demande qui sera concerné par cette nouvelle tarification.

Mme Christine GEORGELIN indique que la tarification de la salle Thélème concerne aussi bien l'Université que les extérieurs.

➤ **Approbation des règles budgétaires CVEC**

Face aux majorations observées dans les projets liés à notamment à l'augmentation des coûts de matériaux, il est proposé – en cas de dépassements du budget prévisionnel sur les projets financés par la CVEC – de simplifier la procédure en proposant des modalités de décision sur ces dépassements, suivant les cas :

- Pour les projets hors travaux : taux maximum d'augmentation de 10% par rapport au budget initial dans la limite de 5000 € ;
- Pour les travaux : taux maximum d'augmentation de 20% dans la limite de 200 000 €.

M. Oscar BRETONNEAU demande si cette solution pourrait également s'appliquer pour le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

Mme Christine GEORGELIN propose que cette possibilité soit étudiée directement avec la commission FSDIE.

➤ **Tarifs des DU « Alimentation et santé » – UFR ASH et « Approche des innovations numériques et technologiques en gérontologie » – UFR Médecine**

Deux nouveaux diplômes universitaires sont créés. Leurs tarifs – qui sont à l'équilibre en coûts directs et presque en coûts complets – sont présentés au Conseil d'administration pour validation.

➤ **Vente d'un Thermorelieur**

Ce thermorelieur a été acquis par l'université en 2015 pour 11 016,68 € mais n'a été que très peu utilisé depuis car non adapté. Il est proposé de le revendre. Sa valeur nette comptable à l'inventaire de l'université s'élève à 3 564,56 €.

➤ **Conditions générales de vente dans le domaine de la formation continue**

Il est proposé une révision des conditions générales de ventes du Service de la Formation Continue (SUFCA) et du Service de Formation Continue et d'Alternance (SEFCA) de l'IUT de

Tours. Cette révision comprend notamment une intégration de clauses relatives à la protection des données à caractère personnel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 3 juin 2022 par la délibération n°2022-59.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Création de l'UFR d'odontologie, dossier d'accréditation et offre de formation

M. le Président précise, à titre liminaire, que ce dossier implique trois votes : la création de l'unité de formation et de recherche (UFR) d'odontologie, le dossier d'accréditation du premier cycle de formation et l'offre de formation. Ce projet est porté depuis le début par M. Frédéric DENIS.

Il rappelle ensuite que l'université de Tours a reçu le 26 avril 2022 une notification financière du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, qui comprend notamment le financement (masse salariale et fonctionnement) de l'UFR d'odontologie en année pleine.

Un travail est en cours autour du second cycle de formation car celui-ci implique d'importants investissements qui devront être réalisés par l'université de Tours et le Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de Tours (achat et installation de fauteuils). Le financement nécessaire pour réaliser ces investissements est déjà en grande partie assuré (dans le cadre du CPER 2021-2027).

M. Frédéric DENIS présente le projet de faculté d'odontologie.

Il rappelle le contexte dans lequel s'insère ce projet. Le Gouvernement a annoncé en décembre 2021 la création de huit nouvelles facultés d'odontologie. Il s'agit d'une décision historique, car la dernière formation créée date de 1987. Cela permet de passer de 15 à 23 facultés d'odontologie sur le territoire national.

Le cursus en odontologie est composé de trois cycles :

- 1^{er} cycle : d'une durée de 3 ans, il comprend des enseignements dans des matières fondamentales, assez proches des enseignements proposés en médecine, ainsi que des enseignements pré-cliniques.
- 2nd cycle : d'une durée de 2 ans, il implique une formation « au lit du malade », à l'hôpital.
- 3^e cycle : qui se subdivise en deux parcours distincts :
 - o Court : Il prépare à l'exercice du métier de chirurgien.ne-dentiste. Il s'agit d'une formation d'une durée d'un an suivie par 90 % des étudiant.e.s.
 - o Long, par le biais du concours d'internat. Il comprend trois spécialités :
 - orthopédie dento-faciale (durée de 3 ans) ;
 - médecine bucco-dentaire (durée de 3 ans) ;
 - chirurgie orale (internat commun avec les médecins, durée de 4 ans).

Une réforme du troisième cycle est en cours afin de donner aux étudiant.e.s un statut d'interne.

Au total, 5 000 heures de formation sont nécessaires pour former un.e chirurgien.ne-dentiste. La maquette de deuxième année du premier cycle comprend 700 heures de formation (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques). Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences ont été approuvées par la CFVU le 19 mai 2022.

La maquette de la troisième année de premier cycle est en cours de finalisation et sera présentée en septembre.

Une des spécificités de la faculté d'odontologie de Tours est son ancrage territorial. L'objectif est de s'assurer que les étudiant.e.s formé.e.s restent en Région Centre – Val de Loire, prennent la suite des chirurgiens-dentistes partant à la retraite et répondent à la situation de désertification médicale. Pour ce faire, les étudiant.e.s seront envoyé.e.s, une fois leur formation initiale terminée, sur les territoires hospitaliers de la Région Centre – Val de Loire (Chartres, Bourges, Orléans, Blois Châteauroux, etc.).

Jusqu'ici, les étudiant.e.s inscrit.e.s en PASS ou en L.AS devaient partir de Tours pour suivre leur formation en odontologie à Nantes, Montpellier ou Clermont-Ferrand. Dès lors, très peu reviennent s'installer en Région Centre – Val de Loire.

Afin de répondre à ces différents objectifs, le *numerus apertus* en odontologie va augmenter progressivement, passant de 28 en 2022, à 37 en 2025, puis 49 en 2027. En 2030, 250 étudiant.e.s seront formé.e.s en odontologie en Région Centre – Val de Loire.

Les effectifs enseignants évolueront de manière similaire. En septembre 2022, six enseignant.e.s hospitalo-universitaires (titulaires et contractuels) encadreront les 28 étudiant.e.s. En 2028, les effectifs enseignants seront de 17.

Sur le plan financier, la faculté d'odontologie induit des dépenses d'investissements, de fonctionnement ainsi que des recettes :

- Investissements hospitaliers : 4 M € / Recettes liées à l'activité hospitalière : entre 3,5 et 4,4 M €.
- Dépenses fonctionnement hospitaliers : un équilibre sera atteint en 2030, avec des dépenses évaluées entre 4,5 et 4,7 M €.
- Investissements pour l'université de Tours : 3 M €, avec un soutien de 1 M€ de Tours métropole, et de 1 M€ de la région Centre – Val de Loire
- Dépenses de fonctionnement pour l'université de Tours : 1,8 M€.

La faculté d'odontologie se situera au 5^e étage de la faculté de médecine. Elle utilisera les équipements du centre de simulation régional « MEDISIM-Tours », notamment les salles spécifiques afin de réaliser du *tracking*, du *debriefing* et du *monitoring*.

Un partenariat est prévu avec le Lycée Victor Laloux, qui forme des prothésistes dentaires. L'université de Tours utilisera le plateau technique du lycée pour la formation pré-clinique des étudiant.e.s (premier cycle). Cela permet également de créer un lien avec ce corps de métiers.

La formation hospitalière se déroulera sur le site Bretonneau à partir de 2024, sur un plateau technique de 1 300 m².

M. Oscar BRETONNEAU demande pourquoi le volume horaire des stages est plus élevé en deuxième année qu'en troisième année.

M. Frédéric DENIS explique que, en deuxième année, les étudiant.e.s doivent suivre un stage infirmier de 150 heures, que l'on ne retrouve pas en troisième année.

Mme Barkaroum REAILI demande si la titularisation ou la cédésation des personnels recrutés a été envisagée dans le cadre de la construction de la faculté d'odontologie. Elle souhaite savoir ensuite s'il est réellement possible de réaliser des stages dans toutes les villes de la Région Centre – Val de Loire.

Sur la première question, M. Frédéric DENIS indique que l'équipe pédagogique comprend des enseignant.e.s-chercheur.se.s titulaires et contractuel.le.s (assistant.e.s hospitalo-universitaires et chef.fe.s de cliniques). Les postes de contractuels permettent de découvrir le métier d'enseignant.e-chercheur.se. Il s'agit d'un préalable obligatoire pour devenir titulaire.

Sur la seconde question, l'enjeu de la formation est d'aller dans toutes les villes de la Région Centre – Val de Loire. 54 stages sont prévus à l'échelle de la Région, dont 30 sur Tours. Il faut donc encourager et accompagner la mobilité des étudiant.e.s.

M. le Président précise, pour les personnels administratifs et techniques, qu'il n'y a pas eu de rehaussement du plafond d'emplois État, ce qui empêche l'université de recruter à ce jour des titulaires.

M. Hovig TER MINASSIAN demande quel est le statut des personnels administratifs recrutés pour la rentrée 2022.

Mme Christine GEORGELIN indique que la responsable administrative de la faculté d'odontologie récemment recrutée est un agent titulaire. Elle pense qu'un rehaussement du plafond d'emploi pour les enseignants est susceptible d'être accepté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Toutefois, il convient de procéder à un

rehaussement global, qui concerne tant les enseignants-chercheurs que les personnels BIATSS.

M. Hovig TER MINASSIAN souhaite davantage de précisions sur les enseignements en sciences humaines et sociales inscrits dans la maquette.

M. Frédéric DENIS considère qu'un bon médecin n'est pas qu'un technicien, bien au contraire. Il doit avoir une sensibilité pour aller sur les territoires, une compréhension des enjeux de santé publique. Il est donc impératif de prévoir des enseignements en sciences humaines et sociales dans la formation des médecins.

Mme Nina GROULT indique que, en pharmacie, un stage doit être obligatoirement réalisé à l'extérieur de Tours.

M. Frédéric DENIS estime que cette pratique est intéressante et devra sûrement être reproduite.

M. Oscar BRETONNEAU demande pourquoi il a été préféré la création d'une UFR plutôt qu'un département rattaché à l'UFR de Médecine.

M. Frédéric DENIS explique qu'une UFR d'odontologie répond à un maillage national et permet une plus grande lisibilité des formations.

M. le Président complète en indiquant que cela aurait été mal vu, sur le plan national, de créer un département plutôt qu'une UFR. Il précise toutefois qu'une réflexion est menée depuis plusieurs années au sein de l'université de Tours afin de créer une seule composante santé.

Mme Barkaroum REAILI demande si la formation d'odontologie contient un référentiel de compétences.

M. Frédéric DENIS indique que la formation respecte les différents textes nationaux de référence, qui contient des items thématiques devant être transmis aux étudiant.e.s. Par ailleurs, la formation doit suivre une progression pédagogique cohérente.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la création de l'UFR d'odontologie, le dossier d'accréditation et l'offre de formation correspondante par la délibération n°2022-60.

4.2. Rapport d'autoévaluation et axes stratégiques pour le HCERES

M. le Président rappelle que l'université de Tours est engagée dans une dynamique d'autoévaluation en vue de la préparation du prochain contrat d'établissement 2024 – 2028. Le rapport d'autoévaluation et les axes stratégiques pour la prochaine période doivent être transmis au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) au plus tard le 15 juin 2022.

Afin de réaliser cette autoévaluation, un comité de pilotage politique, un comité de pilotage opérationnel et des groupes de travail ont été constitués. Les rédacteurs se sont appuyés sur plusieurs documents : le référentiel d'autoévaluation HCERES et repères pour l'autoévaluation, le rapport d'autoévaluation de 2016, le rapport d'évaluation du HCERES de 2017, le contrat de site et d'établissement pour la période 2018-2022, le suivi annuel des indicateurs et jalons réalisé dans le cadre du dialogue stratégique de gestion avec l'État.

M. le Président rappelle les cinq recommandations formulées par le HCERES en 2017 :

- Préparer la dévolution du patrimoine immobilier ;
- Poursuivre le travail sur l'identité et l'image de l'université ;
- Renforcer la capacité de pilotage des formations ;
- Développer la formation continue ;
- Coordonner les actions de formation et de recherche à l'international.

Les vice-président.e.s en charge des moyen, de la formation et de la recherche présente une synthèse de l'autoévaluation pour les trois domaines du référentiel et, en particulier, les SWOT (cf délibération n°2022-61). Chaque domaine est soumis au débat des administrateurs.

➤ **Domaine 1 : pilotage stratégique et opérationnel**

Sur ce premier domaine, Mme Christine GEORGELIN explique qu'il a fallu faire des choix quant aux aspects abordés.

M. Philippe ROINGEARD propose de modifier le premier point des faiblesses afférent à la situation financière de l'Université de la façon suivante : « une université historiquement sous dotée en emplois malgré une situation financière saine ».

Mme Anne BESNIER indique qu'il n'y a pas de lien entre la politique d'inclusion des personnes en situation de handicap et l'émergence d'une culture de l'égalité femmes/hommes. Or ces deux aspects figurent dans le même point au sein des opportunités. Il convient de les distinguer.

M. Emmanuel NERON demande si l'équipe présidentielle souhaite poursuivre une politique de visibilité dans les classements internationaux (cf. Forces : une meilleure visibilité à l'international). Mme Christine GEORGELIN répond par l'affirmative.

➤ **Sur le domaine 2 : politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société**

Mme Emmanuelle HUVER explique que ce domaine a fait l'objet de multiples réécritures. La version finale classe les forces, faiblesses, risques et opportunités par ordre d'importance. Elle précise que de nombreux échanges ont eu lieu sur la quantité d'indicateurs ou items proposés. Néanmoins, la volonté prédominante a été celle de conserver une présentation davantage extensive que synthétique afin de fournir une information complète.

L'accent a été particulièrement porté sur certaines forces de l'université telles sa dimension pluridisciplinaire, ses dispositifs mutualisés et fédératifs ou encore sa dimension internationale.

Les faiblesses et risques concordent, notamment en ce qu'il s'agit de l'absence de sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) et de la conduite de la politique menée au niveau national qui handicape l'université de Tours sur différents points dans le développement de ses projets.

Les risques convergent avec ceux du domaine 1, notamment s'agissant de la marge de manoeuvre réduite et du plafond d'emploi, auxquels s'ajoutent le découragement du personnel etc.

Mme Anne BESNIER demande une précision quant à la mention, dans les risques, de la réduction des aides régionales.

Mme Emmanuelle HUVER précise qu'est ici soulignée la dépendance importante de l'université aux financements de la région. Ainsi, si la région venait un jour à réduire ces financements, la situation serait difficile pour l'Université qui en dépend actuellement. Mme Emmanuelle HUVER ajoute que l'item va être reformulé de façon plus claire.

- **Sur le domaine 3 : politique de la formation, de la vie étudiante et de campus**

M. Pascal CHAREILLE précise que la volonté a été, sur ce domaine, de ne pas hiérarchiser les items entre eux.

M. Oscar BRETONNEAU indique qu'il n'est pas fait mention du monde associatif, qui tient pourtant un rôle important au sein de l'Université de Tours.

M. Pascal CHAREILLE explique qu'il en est fait mention dans le rapport complet et dans les SWOT par référence.

M. Philippe ROINGEARD avance que le suivi des doctorants n'est pas une faiblesse, notamment au regard de ce qui est fait dans d'autres universités. Il ajoute qu'il faudrait

remplacer le mot « doctorants » par la mention de « jeunes docteurs », ce qui permettrait de souligner les liens avec les laboratoires.

Mme Emmanuelle HUVER précise qu'il a été difficile d'avoir un retour des jeunes docteurs. Néanmoins, la formulation de ce point va être revue.

Mme Barkaroum REAILI propose d'ajouter la mention « peu de réflexion sur l'hybridation des formations » (cf. faiblesses) à la catégorie des opportunités du fait de la présence de formations mixtes de publics apprentis étudiants.

M. Hovig TER MINASSIAN indique qu'il faut remplacer la « disponibilité des E+EC pour suivre les formations proposées » par « indisponibilité des E +EC pour suivre les formations proposées » (cf. faiblesses).

M. Lionel GILBERT demande pour quelles raisons la concomitance de nouveaux outils de gestion et la nouvelle offre de formation ont été classés dans les risques.

M. Pascal CHAREILLE explique que le basculement est un risque car si tous les personnels ne sont pas parfaitement opérationnels, un risque apparaît alors sur la mise en place des nouvelles formations et leur bon fonctionnement.

M. Lionel GILBERT propose l'ajout, au sein des opportunités, de la montée en compétences des BIATSS, au côté de celle des enseignants-chercheurs et enseignants, sur la question de la transformation numérique.

M. Pascal CHAREILLE indique que ce point va être ajouté.

M. Lionel GILBERT demande pourquoi le CFA sont intégrés à la catégorie « faiblesses ».

M. Pascal CHAREILLE répond que la multiplication des CFA extérieurs à l'université peut constituer une difficulté.

M. le Président indique que le CFA des universités Centre – Val de Loire est une de nos forces, par la mutualisation de nos moyens avec l'université d'Orléans. Cet unique CFA des universités conduit à un gain de visibilité auprès des entreprises en région. Néanmoins, il ne peut se substituer à des CFA de branches plus spécialités..

M. Hovig TER MINASSIAN demande à ce que les campus connectés soient davantage explicités et si un bilan d'expérimentation a été produit.

M. Pascal CHAREILLE explique que « campus connectés » est un dispositif national soutenu par plusieurs ministères qui permet la mise en place de points de ralliements ou salles mises à disposition d'étudiants non-inscrits dans un établissement de la région et qui optent pour le maintien au plus près d'un point d'attache, notamment du domicile.

Ces campus, qui obtiennent un financement, doivent être rattachés à un lieu de proximité (l'université de Tours, le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), etc.). L'université de Tours constitue un lieu de proximité pour les villes de Dreux et de Nogent le Rotrou. Toutefois, ce dispositif n'est pas fait pour suivre en distanciel des formations qui n'ont pas été pensées en amont pour le distanciel (ex. : la licence mention Histoire de Rennes peut être proposée entièrement à distance).

La mission de l'université consiste à faciliter pour ces étudiants l'accès à des dispositifs tels que les clés de la réussite, aux services de la bibliothèque universitaire en ligne et d'offrir au tuteur du campus un relai en cas de blocage.

A l'heure actuelle, Dreux dédommage l'université pour cette contribution.

➤ **Axes stratégiques 2024 – 2028**

M. le Président précise que ces axes stratégiques ne sont que le début de la construction du projet d'établissement (2024-2028). Les partenaires de l'université et les collectivités territoriales seront prochainement sollicités afin de construire ce projet. Un groupe de travail sera également constitué et un séminaire organisé afin de déterminer précisément les axes stratégiques du prochain contrat.

Pour le moment, six axes sont envisagés :

- La transition écologique et sociétale ;

- Le renforcement de la politique partenariale de l'université ;
- La favorisation de la réussite étudiante et l'attractivité en master et en doctorat ;
- Le développement d'une vie universitaire solidaire et dynamique axée sur l'amélioration des conditions de travail des étudiants et personnels ;
- Le soutien à une recherche plurielle et au sein d'un réseau CVL ;
- La poursuite de la professionnalisation du pilotage.

Mme Claude OPHELE demande si le volet international sera intégré.

M. le Président indique que l'international est un axe transversal, mais que son importance devra être soulignée.

M. Florent MALRIEU précise que le processus d'autoévaluation est aujourd'hui presque achevé. La lettre de cadrage des formations est en cours de finalisation.

Il insiste sur le fait que les formations proposées dans le cadre de la prochaine offre de formation doivent prendre en compte les capacités présentes et futures des personnels de l'université (enseignants-chercheurs, personnels administratifs). Or, nous n'allons pas vers une augmentation substantielle du nombre de postes au sein de l'université de Tours. Par conséquent, il convient de réfléchir à une offre de formation soutenable.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'autoévaluation et les axes stratégiques pour la période contractuelle 2024-2028 par la délibération n°2022-61.

4.3. Conventions internationales

Mme Colombine MADELAINE présente sept conventions et cinq accords-cadres internationaux. Parmi ces différentes conventions, deux d'entre elles constituent de nouveaux accords internationaux avec l'université de Pondicherry, en Inde. Pour tous les autres, il s'agit de renouvellements de partenariats existants :

- 1) Création - Convention d'échange d'étudiants - Pondicherry University (Inde) ;
- 2) Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Vellore Institute of Technology (Inde) ;
- 3) Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Université Laval (Canada) ;
- 4) Renouvellement - Convention générale d'échange - Université du Québec à Chicoutimi (Canada) ;
- 5) Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Universidad Internacional (Mexique) ;
- 6) Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - La Trobe University (Australie) ;
- 7) Renouvellement - Convention d'échange d'étudiants - Asia University (Taiwan) ;
- 8) Renouvellement - Accord-cadre - University of Birmingham (Royaume-Uni) ;
- 9) Renouvellement - Accord-cadre - Université Laval (Canada) ;
- 10) Création - Accord-cadre - Pondicherry University (Inde) ;
- 11) Renouvellement - Accord-cadre - Chiang Mai University (Thaïlande) ;
- 12) Renouvellement - Accord-cadre - Chuo University (Japon).

Mme Nina GROULT demande si la filière pharmacie est également exclue des échanges lorsque la filière médecine l'est.

Mme Colombine MADELAINE répond qu'il est globalement difficile pour les étudiants de pharmacie de réaliser une mobilité internationale, sauf lorsqu'il s'agit de stages.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions internationales susmentionnées par la délibération n°2022-62.

4.4. Convention ReCOR

M. le Président annonce que le conseil d'administration est appelé à se prononcer sur la convention d'adhésion et de participation au fonctionnement du réseau de Coopération

Optique Régional (ReCOR) entre le GIP RECIA et les collectivités et établissements utilisateurs.

M. Bertrand BILLAULT explique que l'objectif de ce partenariat est de doter les établissements d'enseignement de la région (à la fois du secondaire et du supérieur) d'une infrastructure réseau offrant des débits plus élevés. Cette infrastructure sera composée d'un réseau de Fibres Optiques Noires (FON), mises à dispositions à travers des contrats souscrits sur 15 ans. Les équipements réseaux aux extrémités des FON seront achetés par les établissements, le prestataire matériel retenu étant Nokia. Les établissements continueront à être reliés au réseau Internet, national et international, à travers le réseau RENATER.

Sur Tours, plusieurs sites de l'université sont reliés au réseau universitaire par le biais du réseau métropolitain constitué également de fibres noires. Néanmoins, quelques sites ne font pas encore partie de ce réseau métropolitain, notamment le Centre d'Etudes et de Recherches sur les outils coupants (CEROC), le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Matériaux Elastomères (CERMEL) et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI).

D'ici à 2027, la plupart des services de l'université devraient migrer vers le Data Centre régional situé au BRGM à Orléans. Pour accéder à ces services, il est indispensable de disposer d'une infrastructure réseau performante, ce que permettra le réseau ReCOR en offrant des liaisons jusqu'à 40 Gb/s. La mise en place de ce réseau permettra également de disposer d'un débit plus élevé entre les sites de Tours et de Blois, et de ne plus utiliser une liaison louée à l'année à un opérateur.

La mise en place de ce réseau est financée par l'Europe, l'Etat et la Région avec des fonds FEDER et du CPER. Le scénario budgétaire retenu pour l'ensemble du projet est de 21 millions d'euros.

M. Yves RAINGEAUD demande qui gère aux extrémités.

M. Bertrand BILLAULT indique que c'est l'université de Tours qui détient la compétence et la technicité. Il précise que les 21 millions d'euros représentent le coût de l'ensemble du projet.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si des services équivalents à ceux proposés par RENATER seront disponibles ou si RENATER continuera à être utilisé.

M. Bertrand BILLAULT explique que nous poursuivons avec RENATER. Il s'agit seulement ici de la mise en place d'un réseau régional à haut débit.

M. Hovig TER MINASSIAN demande quelles sont les solutions de replis en cas de rupture de la fibre.

M. Bertrand BILLAULT précise que la qualité de service est garantie par le GIP RECIA.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention ReCOR par la délibération n°2022-63.

5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 19 mai 2022 – Pédagogie

M. Florent MALRIEU présente les propositions relatives à la pédagogie examinées par la CFVU le 19 mai 2022 :

- Demandes de bornage de l'année universitaire 2021-2022 : L'UFR Droit, économie et sciences sociales, le Centre d'études supérieures de la Renaissance, l'UFR Sciences et Techniques et l'École Polytechnique universitaire (en ce qui concerne les étudiant.e.s inscrit.e.s en 5^e année de cycle d'ingénieur) ont demandé une prolongation de l'année universitaire jusqu'au 30 septembre 2022.

- Sélection en master : dates d'ouverture d'une seconde campagne : Les Masters 1 n'ayant pas atteint leurs capacités d'accueil à l'issue de la première campagne d'admission pourront organiser une seconde campagne du 16 au 30 juin 2022.
- Demandes d'ouverture de formations en apprentissage : 4 formations souhaitent s'ouvrir à l'apprentissage à compter de l'année universitaire 2023 – 2024. Il s'agit du BUT 3^e année sciences et génie des matériaux, spécialités métiers de l'ingénierie des matériaux et des produits (SGM MMP) et métiers de la caractérisation et de l'expertise des matériaux et des produits (SGM MCEMP), du Master 2 droit européen, parcours juriste européen et du Master 2 droit de la santé.
- Calendrier des inscriptions administratives 2022-2023 : Les périodes d'inscriptions administratives se dérouleront du 6 au 22 juillet 2022 et reprendront du 25 août 2022 au 30 septembre 2022. Au sein de l'UFR Lettres et Langues, les inscriptions seront possibles jusqu'au 15 octobre 2022 pour les étudiants internationaux subissant un retard de visa.
- Modification des statuts du CFMI : Ce point a finalement été reporté afin de laisser suffisamment de temps à la Direction des affaires juridiques et du patrimoine de relire les statuts.
- Création des DU « Alimentation et santé » et « Approche des innovations numériques et technologies en gérontologie » ;
- Modifications horaires de la maquette du Diplôme d'État infirmier en pratique avancée (IPA).

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 19 mai 2022 en matière de pédagogie par la délibération n°2022-64.

5.2. Propositions de la CFVU du 19 mai 2022 – Vie universitaire

Mme Marion AMALRIC présente les propositions relatives à la vie universitaire examinées par la CFVU le 19 mai 2022 :

- Subventions allouées par la Commission CVEC du 5 mai 2022 : 7 projets ont été financés pour un montant total de 83 569 € :
 - o Projet de relance du potager sur les toits du site Tonnellé ;
 - o Achat de matériel pour l'épicerie sociale et solidaire installée à Fromont ;
 - o Projet de lutte contre la précarité menstruelle (cup et culottes périodiques lavables) ;
 - o Campus des arts sur le site Tanneurs ;
 - o Distribution de paniers de légumes : un travail d'unification va être mené prochainement ;
 - o Aménagement de la cafétéria de l'IUT de Blois ;
 - o Aide à Radiocampus pour le remplacement du matériel d'émission haute fréquence.
- Modification du cadre réglementaire d'allocation des aides sociales exceptionnelles : Au regard du faible nombre de demandes, il est proposé de mettre fin à l'aide numérique. En revanche, les autres aides restent en vigueur jusqu'au 31 août 2022. Pour les étudiants en situation de précarité, un dispositif de mise à disposition de matériels informatiques réformés devrait bientôt être opérationnel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 19 mai 2022 en matière de vie universitaire par la délibération n°2022-65.

5.3. Propositions de la CFVU du 19 mai 2022 – Conventions

M. Florent MALRIEU présente les propositions relatives aux conventions examinées par la CFVU le 19 mai 2022 :

- convention de partenariat avec le consortium « Sonate » pour le DAEU A et B en distanciel ;

- convention de partenariat relative au recrutement d'étudiants de l'université de Tours en fin de PACES et de PASS pour l'accès en 2ème année de formation des IFSI de Tours et de Blois ;
- convention de partenariat avec l'association du Loir-et-Cher aux grandes écoles ;
- convention relative au partenariat entre l'IAE de Tours et le CHRU de Tours ;
- accord de partenariat pour le projet de Campus connecté du Dôme de Dreux.
- convention tripartite avec l'université d'Orléans et le rectorat d'Orléans-Tours pour la préprofessionnalisation, la formation initiale et la formation continue des enseignants.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 19 mai 2022 en matière de conventions par la délibération n°2022-66.

6. RECHERCHE ET ÉTUDES DOCTORALES

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 26 avril 2022

Mme Emmanuelle HUVER soumet à l'approbation du conseil les trois propositions suivantes :

➤ **Charte de la science ouverte**

La science ouverte est un mouvement international qui cherche à rendre la recherche scientifique et les données qu'elle produit accessibles à tou.te.s et dans tous les niveaux de la société. Cette Charte constitue une obligation pour les universités et s'inscrit dans la politique de travail au développement de la science ouverte de l'université.

M. Emmanuel NERON demande si la Charte fera l'objet d'un plan d'actions

M. Bertrand BILLAULT répond par l'affirmative. M. le Président précise que des actions sont notamment prévues dans le cadre du projet d'Atelier de la données Centre – Val de Loire (par exemple, pour que les chercheurs qui souhaitent rendre FAIR - *Findable Accessible Interoperable Reusable* - les données issues de leur recherche puissent être accompagnés).

Mme Catherine BEAUMONT ajoute qu'il y a de nombreuses actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif de sciences ouvertes. Il ne s'agit aujourd'hui que d'une première étape.

M. Hovig TER MINASSIAN souhaite savoir si une réflexion est menée en parallèle sur les outils libres.

M. Bertrand BILLAULT indique que l'université utilise d'ores et déjà près de 100 outils libres.

- **Convention avec le groupement de coopération sanitaire (GCS) HUGO pour la création ou le renouvellement de fédérations hospitalo-universitaires (FHU)**

L'université de Tours est membre de deux fédérations hospitalo-universitaires : une sur les questions de transplantation, l'autre sur l'autisme. Le financement des FHU se fera à la même hauteur que les autres fédérations. Pour 2022, le financement se fera *via* les crédits de la commission de la recherche et, en 2023, les crédits des structures fédératives.

- **L'adhésion au GIS Institut des Amériques**

Ce groupement a pour objet de réaliser entre les membres participants des projets communs portant sur les Amériques. Il permet de venir structurer la recherche au plan national.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 26 avril 2022 par la délibération n°2022-67.

6.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 15 mars 2022

Mme Emmanuelle HUVER présente les points abordés lors de la commission de la recherche du 15 mars 2022 :

- Certaines unités de recherche ont connu des changements de direction ;
- Les règles de calcul des frais de structure prélevés dans le cadre des projets européens ont évolué afin d'être plus favorables aux laboratoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 13 juin 2022

Le Président,

Arnaud GIACOMETTI